

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2015

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 21 octobre 2015, à 17 h 34, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents : Rémy NORMAND, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
Yvan BOURDEAU
Anne CORRIVEAU
France HAMEL
Laurent PROULX
Myriam RÉGNIER
Suzanne VERREAULT

Est absent : Patrick VOYER

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 15-115

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} France Hamel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

Il y a présence importante d'utilisateurs du Service de transport adapté de la Capitale (STAC) faisant des représentations concernant, notamment, les réservations et les modifications aux réservations.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 septembre 2015

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 15-116

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 23 septembre 2015, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Mandat à la STM – acquisition d'autobus standards hybrides

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2010, par sa résolution n° 10-44, le conseil d'administration du RTC autorisait le règlement n° 252 concernant l'achat de 107 autobus standards hybrides;

CONSIDÉRANT que le 23 novembre 2011, par sa résolution n° 11-155, le conseil d'administration du RTC mandatait la Société de transport de Montréal (STM) à lancer un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'autobus standards hybrides;

CONSIDÉRANT que le 4 juillet 2012, par sa résolution n° CA-2012-189, le conseil d'administration de la STM, à titre de mandataire des sociétés de transport participantes, attribuait le contrat pour l'acquisition d'autobus standards hybrides à Nova Bus, une division du groupe Volvo Canada inc et que ce contrat prévoyait que 509 véhicules pouvaient être acquis par les sociétés de transport, dont 56 véhicules pour le RTC;

CONSIDÉRANT que le RTC a déjà acquis 31 véhicules et que, suivant la révision annuelle de son plan de gestion de véhicules, le RTC désire acquérir une quantité additionnelle de 36 véhicules standards hybrides, Série E, dont 11 véhicules ne sont pas inclus dans la quantité initialement identifiée à la STM par le RTC;

CONSIDÉRANT que, conformément au contrat intervenu entre la STM et Nova Bus, une division du Groupe Volvo Canada inc., le RTC peut mandater la STM pour entamer, pour et au nom du RTC, toutes les démarches nécessaires afin de convenir avec Nova Bus, une division du Groupe Volvo Canada inc., d'une modification à la quantité initiale prévue pour le RTC, et ce, conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres;

Résolution 15-117

Sur proposition de M^{me} Myriam Régnier, appuyée par M^{me} Suzanne Verreault, il est résolu :

- *que le préambule de la présente recommandation fasse partie intégrante de la résolution;*
- *de mandater la **Société de transport de Montréal (STM)** d'entreprendre, pour et au nom du RTC, toutes les démarches nécessaires afin de convenir avec Nova Bus, une division du Groupe Volvo Canada inc., d'une modification à la quantité initiale prévue pour le RTC, en 2016, de onze (11) autobus standards hybrides supplémentaires, avec l'option «Série E», le tout, pour une dépense n'excédant pas 9 721 052 \$, incluant les taxes nettes applicables, selon les termes et conditions du contrat en vigueur, sous réserve de la confirmation par le ministre des Transports du Québec des conditions d'éligibilité des subventions pour ces 11 autobus provenant du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL);*
- *de mandater la Société de gestion et d'acquisition de véhicules de transport s.e.n.c (AVT s.e.n.c) pour gérer tous les volets du projet d'acquisition des autobus prévus à la présente;*
- *de mandater le directeur général et la secrétaire générale de la STM à signer tout document devant donner effet à la présente recommandation;*

les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18310 et au règlement n° 252-3017.

Adoptée à l'unanimité

5. Autorisation d'une dépense - renouvellement du service de support et de maintenance des licences Enterprise Asset Management (EAM)

CONSIDÉRANT que le 7 septembre 2005, par sa résolution n° 05-104, le conseil d'administration du RTC autorisait l'acquisition de licences du logiciel de gestion de l'entretien assisté par ordinateur (EAM), propriété de Datastream (maintenant INFOR);

CONSIDÉRANT que ce contrat inclut un service de support et de maintenance, renouvelable annuellement et, qu'afin de minimiser les coûts d'indexation annuelle, le RTC souhaite renouveler le service de support et de maintenance pour une période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT l'article 101.1, alinéa 10 a), de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 15-118

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M^{me} France Hamel, il est résolu d'autoriser une dépense maximale de 237 232,98 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour le renouvellement du service de support et de maintenance des licences Enterprise Asset Management (EAM), pour une période de trois (3) ans, soit du 10 juillet 2015 au 9 juillet 2018, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-20-25-250-810-76770, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

6. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

7. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

M. Yvan Bourdeau se dit impressionné d'avoir eu autant d'interventions et de mobilisation de la part du public présent pour donner leur point de vue pour nous permettre d'améliorer notre service et, par la même occasion, leur qualité de vie.

M^{me} Anne Corriveau informe les personnes présentes qu'une plaque commémorative concernant le transport en commun a été installée à l'entrée du bâtiment.

De plus, M^{me} Corriveau informe les gens de la tenue du Salon des sociétés d'histoire dont l'ouverture aura lieu le 7 novembre à 10 heures et rappelle également l'exposition du 150^e anniversaire du transport collectif actuellement en cours au Musée national des beaux-arts du Québec.

8. Levée de l'assemblée

Résolution 15-119

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M^{me} Suzanne Verreault, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 18 h 45.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale